



Boycottons l'étude « Grandir en Qualité 2014 »

Chers gestionnaires de garderies privées subventionnées du Québec,

Puisque la ministre de la Famille, madame Nicole Léger, persiste dans son désir de couper 14,9 millions de dollars au sein du réseau des garderies privées subventionnées de la province, et que l'AGPQ s'oppose à ces coupures inévitables en mettant sur pied différents moyens de pression, l'AGPQ vous invite à boycotter l'étude « Grandir en qualité 2014 ».

Pour nous, comme pour vous, la qualité figure au cœur des interventions quotidiennes réalisées auprès des enfants qui fréquentent nos installations. Dans ce cadre, nous nous demandons pour quelles raisons devrions-nous participer à une étude visant à mesurer la qualité offerte dans nos installations alors qu'on nous retire les moyens de la préserver ?

Le jeudi 16 mai 2013, une lettre signée vous a été transmise par la sous-ministre au ministère de la Famille, madame Line Bérubé, afin de vous inviter à participer à la nouvelle enquête « Grandir en Qualité 2014 ». N'en tenez pas compte.

Puisque cette étude repose sur une participation volontaire de 400 garderies privées subventionnées, vous n'avez aucune obligation à y participer. Nous avons transmis une lettre aux responsables de cette étude afin de les informer que les garderies privées de notre réseau ne participeront pas à cette enquête et que les gestionnaires de garderies privées refuseront l'accès aux observateurs qui voudront visiter vos garderies.

Tous contre les sanctions

Par ailleurs, comme vous l'avez appris par le truchement des médias, plus de 200 garderies privées subventionnées, en grande majorité membre de l'AGPQ, recevront des amendes totalisant 802 500 \$.

Dans les faits, davantage de garderies privées ont fermé leurs portes, mais le ministère de la Famille, s'est contenté de faire du profilage auprès des membres de l'AGPQ.

Sachez que nous allons contester ces pénalités à tous les niveaux, autant politique que juridique. De plus, les sanctions feront désormais partie intégrante des discussions visant la résolution du différend. De toute façon, comme nous l'avons souvent expliqué, principalement parce que la ministre ne comprend pas le fonctionnement des services de garde subventionnés, il ne s'agissait pas d'une journée de grève, mais plutôt d'une journée pédagogique autorisée en vertu de l'entente de subvention.

Le conseil d'administration